

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAGUER-MORVAN

SEANCE DU 24 JUIN 2024

Le vingt-quatre juin deux mil vingt-quatre à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Baguer-Morvan, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire en présence de M. BOURDAIS Olivier, Maire, Mmes COMMEREUC Sylvie, QUEMERAIS Nelly, M. LEBRET Gilles, adjoints, M. HAMELIN Bernard, Mme WERSCHUREN Sylvie, MM MARTEL Thierry, COUAPEL Jean-Pierre, Mmes JACQUET Marie-Christelle, PEUVREL Sophie, KREMBSER Cindy, MARTIN Maud.

Absents excusés : M. ROME Cyril, Mme LEVEQUE Dominique, MM POTIER Serge, PICHON Vincent, MOUTON Vincent, Mme PILON Virginie, M. BETEND Guillaume

Date de convocation : 17/06/2024

Secrétaire de séance : Mme KREMBSER Cindy

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- Rapport annuel du délégataire Veolia - Assainissement collectif 2023
- Création d'un terrain de football synthétique et d'une piste d'athlétisme – Demande de subvention au titre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2023-2028
- Construction de vestiaires de football – Devis pour mission Sécurité et Prévention de la Santé (SPS) et contrôle technique
- Décision modificative n° 2 – Budget principal
- Ouverture d'une ligne de trésorerie
- Vidéo projection dans les salles - Devis
- Défense extérieure contre l'incendie – Convention avec le GAEC de Touraude et devis clôture
- Tarifs cantine et garderie
- Prise en charge des frais de scolarité d'un enfant en classe ULIS
- Dispositif argent de poche
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 27 MAI 2024

Le procès-verbal de la séance du 27 mai 2024, préalablement transmis au Conseil municipal, n'appelle aucune observation : il est approuvé à l'unanimité.

N° 2024-06-49 : RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE VEOLIA – ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2023

Avec la participation de M. Sébastien DOUCE, directeur du contrat Veolia, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport 2023 du délégataire de l'assainissement collectif. Ce rapport réalisé par Veolia comprend tous les indicateurs techniques et financiers réglementaires ainsi que les travaux réalisés sur la commune de Baguer-Morvan.

L'intégralité du rapport ayant été transmis au Conseil municipal par voie dématérialisée, les éléments essentiels sont repris :

- Volume facturé : 30 290 m³ / volume en entrée de station : 42 465 m³, soit 40 % d'eaux parasites,
- 600 ml de curage principalement dans la vallée,
- Peu d'impayés : 0.91 %,
- Mise en place de la télérelève qui pourra permettre de créer une alerte en cas de fuite après compteur,
- Présentation des investissements prévus en 2025 à la station d'épuration.

Le Conseil municipal prendre acte du rapport annuel 2023 de Veolia, délégataire pour l'assainissement collectif ; ce rapport est consultable en mairie.

N° 2024-06-50 : CREATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE ET D'UNE PISTE D'ATHLETISME – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE 2023-2028

Dans le cadre de l'aménagement du complexe sportif, Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de construction d'un terrain de football synthétique et d'une piste d'athlétisme. Suite à l'attribution du marché de travaux par délibération du 27 mai 2024, Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'une subvention au titre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale peut être sollicitée.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- RAPPELLE son approbation de création d'un terrain de football synthétique et d'une piste d'athlétisme ;
- MET A JOUR les modalités de financement et adopte le plan de financement indiqué ci-dessous :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT	
MAITRISE D'ŒUVRE	8 500.00 €	DETR	200 000.00 €	16.85 %
ETUDE DE SOLS	3 341.00 €	DSIL	100 000.00 €	8.43 %
TRAVAUX	1 047 295.00 €	CDST (Département)	296 659.25 €	25.00 %
ECLAIRAGE	127 501.00 €	Agence Nationale du Sport	200 000.00 €	16.85 %
		Fonds d'Aide Football Amateur	25 000.00 €	2.11 %
		Subvention Eclairage	25 500.00 €	2.15 %
		Autofinancement	339 477.75 €	28.61 %
TOTAL	1 186 637.00 €		1 186 637.00 €	100 %

- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits en dépenses ;
- CHARGE Monsieur le Maire de solliciter une subvention au titre du CDST 2023-2028 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

N° 2024-06-51 : CONSTRUCTION DE VESTIAIRES DE FOOTBALL – DEVIS POUR MISSION SECURITE ET PREVENTION DE LA SANTE (SPS) ET CONTROLE TECHNIQUE

Dans le cadre de la construction des vestiaires de football, des devis ont été sollicités pour les missions contrôle technique et coordination SPS.

CONTROLE TECHNIQUE			
Missions	SOCOTEC	QUALICONSULT	APAVE
L, SEI, HAND	4 790.00 €	4 340.00 €	4 332.50 €
Attestation accessibilité handicapés	490.00 €	compris	195.00 €

Monsieur le Maire ajoute que la société SOCOTEC propose en option la vérification initiale des installations électriques pour 490.00 € HT.

MISSION SPS				
Phases	ATAE	SOCOTEC	QUALICONSULT	APAVE
Conception	340.00 €	3 990.00 €	540.00 €	440.00 €
Réalisation	2 160.00 €		2 430.00 €	2 540.00 €
Réception	210.00 €		180.00 €	
TOTAL HT	2 710.00 €	3 990.00 €	3 150.00 €	2 980.00 €

Monsieur le Maire précise que les devis sont établis sur une base de 8 mois de travaux estimés à 400 000.00 € HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- RETIENT l'offre de :
 - o Pour le contrôle technique : QUALICONSULT pour 4 340.00 € HT ;
 - o Pour la coordination SPS : ATAE pour 2 710.00 € HT ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis correspondant et tous documents relatifs à ce dossier.

N° 2024-06-52 : DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient d'effectuer diverses modifications comptables du budget principal suite à l'attribution du marché relatif à la construction du terrain synthétique et de la piste d'athlétisme et à la notification de la DETR.

Il précise que les demandes de subvention DSIL et à l'Agence Nationale du Sport seront étudiées mi-juillet.

Il propose d'inscrire en décision modificative les opérations suivantes :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-13461 : Fonds équip. non amort. - Dot. équipement territoires ruraux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	214 000.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	214 000.00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	379 200.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	379 200.00 €
D-231-019 : Complexe sportif	0.00 €	593 200.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	593 200.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	593 200.00 €	0.00 €	593 200.00 €
Total Général		593 200.00 €		593 200.00 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal adopte la décision modificative n° 2 du budget communal.

N° 2024-06-53 : OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Afin de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, notamment dans le cadre du financement de la construction du terrain de football synthétique et de la piste d'athlétisme, et compte-tenu du décalage d'encaissement des subventions, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de recourir à l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2024,

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- SOLLICITE un crédit de trésorerie de 400 000.00 € ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires.

N° 2024-06-54 : VIDEO PROJECTION DANS LES SALLES – DEVIS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet d'équiper différentes salles en matériel pour la vidéo projection. A cet effet, des devis ont été sollicités auprès de trois entreprises :

Matériel	DIGITAL SONO	ISA	SIDETECH
Salle du Grand Verger	4 899.26 €	11 261.20 €	4 725.41 € Sans sonorisation
Salle des Loisirs	3 426.76 €	1 957.00 € Sans vidéoprojecteur	1 668.72 €
Salle du conseil	963.66 €	363.00 €	2 905.00 € Ecran interactif

Suite à la réunion du mercredi 19 juin, Monsieur LEBRET soumet au Conseil municipal les propositions de la commission informatique :

- Salle du Grand Verger : installation d'un vidéoprojecteur laser au plafond, d'un écran et de matériel de sonorisation qui pourraient être proposés lors des locations,
- Salle du conseil municipal : installation d'un vidéoprojecteur laser au plafond,
- Salle des Loisirs : installation d'un écran et du vidéoprojecteur actuellement utilisé en conseil municipal au plafond.

La commission a également demandé la négociation d'une enceinte portative pour les différentes commémorations.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- APPROUVE les propositions de la commission informatique pour les trois salles ;
- CHARGE Monsieur LEBRET de faire actualiser le devis de Digital Sono comme définit ci-dessus.

N° 2024-06-55 : DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE – CONVENTION AVEC LE GAEC DE TOURAUDE ET DEVIS CLOTURE

M. Jean-Pierre COUAPEL quitte l'assemblée.

Dans le cadre de la défense extérieure contre l'incendie (DECI), Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal l'objectif de couvrir l'intégralité du territoire en point d'eau incendie.

Une réserve incendie existe chez un agriculteur à Touraude qui permettrait de couvrir les lieux-dits Touraude et La Ville Guérin. Comme pour La Touche, une convention serait mise en place et il est proposé en contrepartie la prise en charge de l'installation de la clôture.

A cet effet, le GAEC de Touraude a transmis le devis qu'il avait sollicité, soit 5 142.10 € HT auprès de la SARL VINCENT CHAPEL, pour une clôture de 1.80 m de haut avec portillon.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- APPROUVE la prise en charge de l'installation d'une clôture pour intégrer la réserve incendie du GAEC de TOURAUDE à la DECI ;
- DONNE un avis favorable au devis de l'entreprise SARL VINCENT CHAPEL pour 5 142.10 € HT ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le GAEC de TOURAUDE et tout document se rapportant à ce dossier.

M. Jean-Pierre COUAPEL regagne la salle.

N° 2024-06-56 : TARIFS CANTINE ET GARDERIE

Monsieur le Maire transmet au Conseil municipal les bilans des services cantine et garderie pour l'année 2023. Il rappelle que la mutualisation avec Epiniac a débuté en octobre 2023 et précise qu'après un premier bilan provisoire, le coût réel d'un repas s'oriente vers 4,72 € alors qu'il était estimé à 4,35 €.

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil municipal :

- FIXE les tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2024-2025 comme suit :

CANTINE	2024-2025
tarif repas pour le 1 ^{er} et le 2 ^{ème} enfant	4.30 €
tarif pour le 3 ^{ème} enfant	3.90 €

CANTINE	2024-2025
tarif repas adulte	5.00 €
tarif panier repas	1.00 €

- FIXE les tarifs de la garderie pour l'année scolaire 2024-2025, soit :

GARDERIE	2024-2025
tarif garderie du matin	2.00 €
tarif garderie du soir	2.30 €

N° 2024-06-57 : PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SCOLARITE D'UN ENFANT EN CLASSE ULIS

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la ville de Dol-de-Bretagne a adressé en mairie un courrier concernant la prise en charge des frais de scolarité d'un élève résidant sur la commune de Baguer-Morvan et scolarisé en Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) à l'école publique Louise Michel de Dol-de-Bretagne.

Conformément au Code de l'Education, article L.212-8, les communes de résidence doivent participer financièrement aux frais de scolarité des enfants qui, sous motifs dérogatoires, sont scolarisés dans une autre commune que celle de leurs résidences principales, notamment lorsque cette scolarisation est justifiée pour des raisons médicales dont les classes ULIS.

La participation demandée à la commune par la ville de Dol-de-Bretagne pour l'année 2024 est de 576,44 € par élève scolarisé en ULIS.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- ACCEPTE de participer aux frais de scolarité des enfants accueillis en école publique à Dol-de-Bretagne en classe ULIS ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à engager la dépense correspondante pour un enfant, soit 576,44 €.

N° 2024-06-58 : DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Madame COMMEREUC fait le point sur l'organisation du dispositif argent de poche : sur les 16 jeunes nés en 2007 pouvant participer cette année, 3 dossiers ont été transmis en Mairie.

Suite à l'analyse des candidatures, il est proposé de recruter les 3 candidats pour 2 semaines chacun considérant la liste des tâches à effectuer.

Une réunion collective (parents et jeunes) a été programmée le 14 juin 2024 pour la remise des contrats, le déroulement des chantiers et des plannings.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- VALIDE les trois candidatures ;
- APPROUVE l'attribution de deux semaines à chaque jeune.

QUESTIONS DIVERSES

➡ VOIRIE

M. le Maire avise le Conseil municipal du début des travaux du programme voirie à Boutergot et à La Cocherie.

Concernant la demande de création d'arrêts de cars à La Fontaine au Feu, le comptage réalisé par le Département confirme le passage de plus de 500 véhicules par jour. Il est donc imposé la réalisation d'arrêts avec encoches ce qui nécessite l'achat de terrain.

M. le Maire a rencontré la famille demandeuse afin de lui expliquer la suspension du projet.

➡ ECOLE PUBLIQUE

Mme COMMEREUC expose au Conseil municipal la demande d'un aménagement à l'école publique (baisse de lavabos) et l'achat d'une chaise spéciale à la cantine pour l'accueil d'un enfant avec une maladie génétique en maternelle.

Mme COMMEREUC rappelle l'inauguration des fresques réalisées dans la cour de l'école par les différentes classes avec L'Atelier Patouill'.

Mme COMMEREUC informe le Conseil municipal que la traditionnelle semaine vélo a débuté ce lundi 24 juin. Elle ajoute que l'école Vincent Van Gogh est arrivée en 2^{ème} position du trophée cycliste organisé par la Communauté de communes.

M. le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal sur le renouvellement de la prestation de Samuel TESSIER, éducateur sportif, qui intervient auprès des deux écoles. Les membres de l'assemblée donnent un avis favorable à la reconduction des interventions sportives lors de la prochaine année scolaire.

➔ BLE NOIR

Suite à la récolte du blé noir qui a permis une recette de 508.32 €, Mme COMMEREUC propose au Conseil municipal que la somme soit reversée à une association en lien avec le syndrome de nonnan, maladie génétique de l'enfant prochainement scolarisé à l'école publique.

Les membres de l'assemblée donnent un avis favorable à ce choix.

➔ FETE DE LA MUSIQUE

Mme QUEMERAIS revient sur la fête de la musique du 15 juin dernier. Le mauvais temps a limité le nombre de participants par rapport aux années précédentes mais la harpiste qui se produisait dans l'église a rencontré un franc succès.

➔ COMICE AGRICOLE

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'une réunion est fixé ce mercredi 26 juin à la salle des Loisirs afin de préparer la manifestation et ses animations.

➔ BAGUER BEES

Suite à l'intervention du Président de l'association Baguer Bees qui sollicitait un emplacement pour l'installation d'une ruche, le site retenu est le fond du parking de la salle du Grand Verger (sur l'herbe côté champ, en arrivant à droite).

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 30

La secrétaire de séance

Cindy KREMBSER

Le Maire

Olivier BOURDAIS

